



## APPEL À PROPOSITIONS

### PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE RECHERCHE

*POUR*

### *LA RECHERCHE EN POLITIQUE*

**Initiative de la CEDEAO pour le développement du leadership des jeunes dans le domaine de l'énergie**

*La soumission des dossiers de candidatures est ouverte  
du 27 avril 2020*

**Partenaire d'Exécution:**



Technical assistance of: 2iE - Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Burkina Faso); Centre for Petroleum Energy Economics and Law, University of Ibadan (Nigeria); Kwame Nkrumah University of Science and Technology (Ghana); University of Mindelo (Cabo Verde)

## 1. Introduction

Le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (CEREEC) lance un appel à propositions pour son Programme de subvention de recherche, dans le cadre de l'initiative de la CEDEAO pour le développement du leadership des jeunes dans le domaine de l'énergie.

Le Programme vise à accompagner des équipes de jeunes hommes et femmes à conduire et à développer un travail académique, ayant fait l'objet de recherches approfondies et présentant un intérêt sur le plan de la politique, conçu pour contribuer à la transformation du secteur de l'énergie dans la zone de la CEDEAO.

Les propositions de recherche doivent être ambitieuses et innovantes, en plus de chercher à apporter une nouvelle connaissance pour la prise de décision. Les propositions de recherche doivent montrer en quoi les résultats pourraient présenter un intérêt pour les décideurs et les bénéficiaires directs de l'étude. Elles doivent présenter également les mesures proposées en matière de politique.

Par le biais du programme, une équipe composée d'au moins deux personnes<sup>1</sup> recevra une subvention d'un montant équivalant à 1500 euros, pour contribuer à la formulation de politiques énergétiques factuelles dans la région.

À propos de Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS): la KAS s'engage à promouvoir la démocratie et l'État de droit, ainsi qu'à mettre en œuvre des structures sociales et économiques de marché et à promouvoir les droits de l'homme. Avec ses réseaux mondiaux d'élites politiques et sociales et ses structures de partenariat à long terme, elle participe à l'élaboration des politiques dans les pays en développement et émergents. KAS est financée par le gouvernement allemand et héberge actuellement environ 200 projets dans plus de 100 pays à travers le monde. Le travail est mis en œuvre par l'intermédiaire de 107 bureaux extérieurs, dont 17 bureaux en Afrique subsaharienne.

### 1.1 Objectif

Conformément à l'ambition de l'initiative pour le développement du leadership des jeunes dans le domaine de l'énergie, qui cherche à préparer les jeunes hommes et les jeunes femmes de la région à devenir des leaders dans le domaine de l'énergie, au plan mondial, le programme de subvention de propositions de recherche a pour objectif de développer et de renforcer la capacité des jeunes de l'Afrique de l'Ouest à contribuer et à participer activement au débat sur l'énergie, aux niveaux national et régional, et d'assurer ainsi que les jeunes aient leur mot à dire sur la manière dont le développement énergétique est modelé en Afrique occidentale.

---

<sup>1</sup> Les équipes de recherche doivent veiller à la parité ou au moins à une représentation avec un ratio d'un sur trois pour un genre particulier.

Technical assistance of: 2iE - Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Burkina Faso); Centre for Petroleum Energy Economics and Law, University of Ibadan (Nigeria); Kwame Nkrumah University of Science and Technology (Ghana); University of Mindelo (Cabo Verde)

## 2. Avantages du programme

Réaliser l'accès universel à l'énergie est une priorité absolue pour la région de la CEDEAO. Plus de la moitié de la population de la CEDEAO n'a pas accès à l'énergie, mais les politiques énergétiques continuent de tourner autour de la résorption du déficit énergétique, l'obtention d'investissement pour satisfaire les demandes croissantes et l'assurance que les ressources énergétiques indispensables sont disponibles, accessibles et peu coûteuses pour les hommes et les femmes vivant dans la région. La durabilité environnementale n'est pas en reste dans la poursuite de l'objectif de l'accès universel à l'énergie dans la région. Avec l'engagement de la CEDEAO envers les objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 7, les pays de la région ont élaboré et adopté des politiques<sup>2</sup> et des instruments de politique<sup>3</sup> pour contribuer aux objectifs mondiaux d'accès universel aux services énergétiques modernes, doublant le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que la part de l'énergie renouvelable dans le mix énergétique, sur le plan mondial.

Avec la transformation rapide continue, sur le plan mondial et dans l'espace régional de la CEDEAO, en particulier, dans le domaine de l'énergie, l'importance de disposer de connaissances appropriées, ayant une base scientifique solide, pour aider à la prise de décision, ne peut être exagérée.

En renforçant la connaissance des décideurs, la science a joué un rôle essentiel dans le façonnement du paysage énergétique, influençant les décisions de satisfaire les besoins des générations présentes et même futures. Pour la région de la CEDEAO, avec les questions liées à la disponibilité des données et à la rareté des travaux de recherche spécifiques aux pays, la nécessité de stimuler et de cultiver le développement de projets de recherche scientifique, présentant un intérêt pour la politique, n'a jamais été aussi urgente, en particulier à la lumière des ambitions de la région en ce qui concerne le développement durable.

## 3. Admissibilité

Le Programme de subvention de recherche appuiera des propositions de recherche qui visent à employer des méthodes scientifiques<sup>4</sup> pour trouver des solutions aux problèmes d'actualité liés à l'énergie dans les pays membres de la CEDEAO. Les propositions de recherche utilisant une approche multidisciplinaire seront privilégiées.

---

<sup>2</sup> Parmi ces politiques et instruments figurent la Politique de la CEDEAO pour l'énergie renouvelable et la Politique de la CEDEAO pour l'efficacité énergétique, ainsi que la Politique de la CEDEAO pour l'intégration de la dimension genre dans l'accès à l'énergie. Par ailleurs, plusieurs pays ont élaboré leurs propres politiques pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Certains pays comme le Ghana, le Cap-Vert et la Gambie disposent de lois relatives aux énergies renouvelables.

<sup>3</sup> De nombreux pays ont mis en place des tarifs de subventionnement et établi des cadres réglementaires pour leur mise en œuvre.

<sup>4</sup> Elles peuvent concerner des domaines scientifiques liés : à la terre et à l'espace, aux sciences sociales, aux sciences de la vie, aux sciences physiques, à la science formelle.

Technical assistance of: 2iE - Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Burkina Faso); Centre for Petroleum Energy Economics and Law, University of Ibadan (Nigeria); Kwame Nkrumah University of Science and Technology (Ghana); University of Mindelo (Cabo Verde)

**a) Pour être admissibles :**

Les équipes de recherche doivent être composées de jeunes chercheurs Ouest-Africains, âgés de 35 ans au plus. Les participants doivent être au moins inscrits dans une institution d'enseignement supérieur (dans la région ou en dehors).

Les équipes de recherche composées de chercheurs titulaires de diplômes de master ou de Ph D ou de diplômes équivalents seront privilégiées.

L'appartenance au Réseau des jeunes chercheurs en énergie est exigée aux membres, à la suite de la sélection de la proposition de leur équipe (voir **Annexe A**: pour plus d'informations sur le Réseau des jeunes chercheurs en énergie).

Les jeunes chercheurs doivent être sous la supervision d'un conseiller de projet<sup>5</sup>, en partenariat avec une institution qui peut éventuellement utiliser les résultats de la recherche.

**b) Les pays concernés par la recherche sont :**

- Le Bénin
- Le Burkina Faso
- Le Cap-Vert
- La Gambie
- Le Ghana
- La Guinée
- La Guinée-Bissau
- La Côte d'Ivoire
- Le Libéria
- Le Mali
- Le Niger
- Le Nigéria
- Le Sénégal
- La Sierra Leone
- Le Togo

**c) Frais couverts par la subvention**

La subvention maximale accordée à chaque proposition de recherche est de mille cinq cents euros (1500 euros)

La subvention couvrira les frais liés :

---

<sup>5</sup> Les conseillers doivent être des universitaires accomplis, ayant fait leurs preuves à travers des publications dans des revues très cotées.

Technical assistance of: 2iE - Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Burkina Faso); Centre for Petroleum Energy Economics and Law, University of Ibadan (Nigeria); Kwame Nkrumah University of Science and Technology (Ghana); University of Mindelo (Cabo Verde)

- au travail de terrain, au voyage
- à la communication ou à la documentation
- au matériel accessoire
- aux logiciels
- aux fournitures de bureau, à la copie ou à l'impression
- au soutien (assistants de recherche/répondants)

La subvention sera versée en trois tranches :

- un premier versement de 50 % à la signature du contrat ;
- un deuxième de 25 % à la soumission finale et à l'acceptation du manuscrit<sup>6</sup>
- et un troisième versement de 25 % après l'acceptation de la publication de l'article de recherche par l'Équipe de rédaction.

Si l'acceptation de publication du travail est obtenue, les Conseillers de recherche recevront un montant de 500 euros, en dehors du budget de recherche.

Les travaux de recherche seront publiés au format électronique dans le Journal de l'énergie de la CEDEAO et postés sur la bibliothèque électronique du CEREEC. Les manuscrits devront comporter entre 4 500 et 10 000 mots. Les documents de 10 000 mots devront avoir des versions abrégées ne dépassant pas 4 500 mots. Le résumé, les figures, les tableaux, les annexes, les notes de pied de page, les remerciements et les références ne font pas partie du décompte.

De plus, les chercheurs auront l'opportunité de partager leurs résultats et leurs recommandations à l'occasion de conférences et d'ateliers organisés par le CEREEC.

#### **4. Critères de sélection**

Les propositions seront évaluées sur la base de :

- 1) la qualité scientifique de la recherche proposée,
- 2) de la pertinence pour la politique,
- 3) du niveau de compétence de l'équipe de recherche,
- 4) de la parité au sein de l'équipe de recherche.

En ce qui concerne la qualité scientifique, les propositions seront jugées sur :

- a) la force des hypothèses, des théories et/ou des questions de recherche,
- b) le caractère approprié de la méthodologie et du plan de recherche,
- c) l'applicabilité de la recherche et son impact,
- d) l'originalité et l'innovation,

---

<sup>6</sup> La soumission finale des manuscrits signifie que tous les commentaires faits par l'Équipe de rédaction ont été intégrés.

Technical assistance of: 2iE - Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Burkina Faso); Centre for Petroleum Energy Economics and Law, University of Ibadan (Nigeria); Kwame Nkrumah University of Science and Technology (Ghana); University of Mindelo (Cabo Verde)

- e) l'approche multidisciplinaire.

En ce qui concerne la pertinence pour la politique, les propositions de recherche seront évaluées sur la base de sa contribution à la résolution de problèmes urgents relatifs à l'énergie.

Il s'agit

- a) en particulier, de la pertinence de la recherche pour les instruments de politique et la législation prévus ou en cours d'application.
- b) La contribution à l'ensemble des connaissances dans le domaine de la formulation de politiques énergétiques et à la compétence des décideurs.

Le troisième groupe de critères mettra l'accent sur la capacité de l'équipe de recherche à mener à bien le projet proposé, en prenant en compte l'expérience de l'équipe (ou d'un membre de l'équipe) dans l'exécution d'un projet d'envergure similaire.

L'évaluation sera basée sur :

- a) les qualifications, les aptitudes et les compétences de l'équipe de recherche,
- b) la faisabilité du calendrier des activités de recherche et l'adéquation du budget.

## 5. Soumission de la candidature

Le dossier de la proposition de recherche doit comporter :

- une lettre de motivation ;
- une lettre d'appui d'une organisation (publique ou privée), intéressée par la recherche en question et qui pourrait en utiliser les résultats ;
- une lettre du conseiller de recherche, engagé à superviser le travail de recherche ;
- un curriculum vitæ détaillé de chaque membre de l'équipe (y compris celui du conseiller de recherche).

La proposition de recherche doit comporter :

- l'intitulé ;
- une introduction succincte ;
- le contexte et l'exposé du problème ;
- les questions de recherche ou les objectifs, le but et les objectifs ;
- la pertinence sur le plan de la politique (soulignant son importance, son applicabilité et son originalité) ;
- le plan d'étude (type d'étude) ;
- les obstacles éventuels et les limites de la recherche ;
- les méthodes de collecte de données et les instruments ;

- les méthodes d'analyse des données ;
- la période de recherche – le calendrier d'exécution du projet (la programmation des activités) ;
- les participants à l'étude – par exemple les parties prenantes à consulter ;
- les ressources nécessaires à l'étude, y compris le budget ;
- les références ;
- les annexes.

La durée de l'étude (la soumission du manuscrit final, incluse) ne doit pas dépasser douze (12) mois.

Les soumissions seront ouvertes à **09 heures, heure légale du Cap-Vert (GMT -1) le 27 avril 2020 et se terminent le 25 juin 2020 à 09 heures, heure légale du Cap-Vert (GMT -1).**

**Les demandes doivent être soumises électroniquement sur le site : [tender@ecreee.org](mailto:tender@ecreee.org) au plus tard le 25 juin 2020.**

Pour de plus amples informations, veuillez contacter [mmaduekwe@ecreee.org](mailto:mmaduekwe@ecreee.org)

## 6. Processus d'examen de la candidature

Le CEREEC, en sa qualité de gestionnaire des fonds, recevra toutes les candidatures par le processus électronique de soumission et avec le comité d'examen des propositions, étudiera les projets en fonction des critères établis dans les annexes et présentera un rapport à l'intention du comité de pilotage. Le CEREEC suivra le processus décrit brièvement ci-dessous.

**Étape 1 :** Les appels à propositions seront postés sur tous les sites Internet des institutions de la CEDEAO (et des programmes) et disséminés grâce à des messages e-mail et aux médias

**Étape 2 :** Les propositions seront reçues et examinées par l'Équipe de rédaction, sur la base des critères de sélection.

**Étape 3 :** Les propositions seront choisies et approuvées pour le financement. Les candidats sont tenus informés du résultat du processus.

**Étape 4 :** Le contrat est signé et le fonds initial est décaissé, conformément à la section 3c du document.